



Producteurs laitiers



Dairy Farmers of
New Brunswick

du Nouveau-Brunswick

RAPPORT ANNUEL

2024 - 2025

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 2024-2025

PRODUCTEURS LAITIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

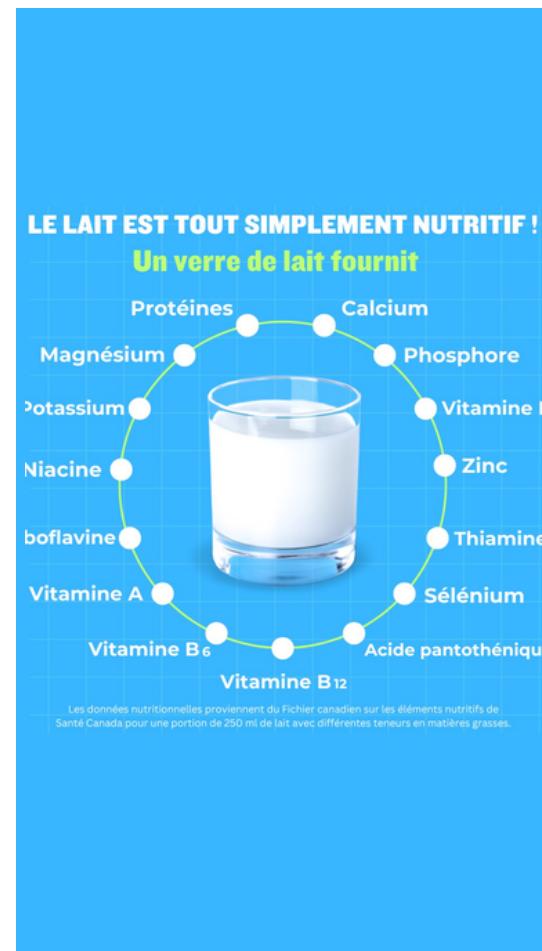
- 2 Message du président**
- 3 Gestion de l'offre**
- 5 Gouvernance**
- 8 Message du directeur général**
- 9 Opérations**
- 10 Production du lait**
- 12 Quota**
- 13 Achats et ventes de lait, et services**
- 15 Qualité du lait**
- 17 Promotion**
- 18 proAction**
- 19 Bourses d'études**
- 20 États financiers vérifiés**

Mission PLNB

Représenter les intérêts des producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick dans leur quête d'exploitation de fermes laitières durables qui produisent du lait de haute qualité dans le cadre d'un système de gestion de l'offre.

Vision PLNB:

Une industrie laitière dynamique et saine composée de producteurs laitiers rentables.



MESSAGE

DU PRÉSIDENT

Bonjour à tous,

Il est difficile de croire que c'est déjà mon quatrième discours de président, le temps passe vraiment vite. D'abord, je tiens à exprimer mes sincères remerciements d'avoir une fois de plus m'avoir fait confiance par me réélire pour un autre mandat de trois ans en tant qu'administrateur itinérant. C'est à la fois un privilège et un honneur de servir à titre de président de votre conseil d'administration du Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (PLNB). Je crois que nous avons un excellent conseil d'administration composé de directeurs dévoués et compétents qui travaillent fort pour vous.

Pour plusieurs d'entre nous, cette saison de culture a été difficile. Dans nos propres fermes, nous nous sommes retrouvés à planter autour des champs trempés au printemps, pour que les récoltes cessent de pousser à la mi-août à cause du manque de pluie. Pourtant, en tant qu'agriculteurs optimistes, nous attendons toujours avec impatience une meilleure saison à venir.

Une décision importante prise par votre conseil cette année a été de vendre le bâtiment du PLNB. Ce bâtiment était le siège du PLNB depuis le début des années 1980 et commençait à nécessiter d'importants investissements pour son entretien et devenant trop grand pour notre personnel. Au moment où j'écris ce discours, le personnel du PLNB se prépare à emménager dans notre nouvel espace de bureaux, une avancée enthousiasmante pour notre organisation.

Au cours de la dernière année, il est également devenu évident pour le conseil qu'une révision de notre politique provinciale sur le quota est nécessaire. Au cours des prochains mois, nous procéderons à une revue complète et nous avons hâte d'en discuter avec tous les producteurs.

Les trois conseils maritimes continuent de travailler ensemble par l'entremise du Comité exécutif maritime (CEM) pour harmoniser les politiques et les processus, et nous commençons à voir des résultats concrets. Nous avons maintenant un système de paiement du lait (SPL) cohérent dans les trois provinces, et le Nouveau-Brunswick ainsi que la Nouvelle-Écosse ont également aligné leur directeur financier (CFO).

Au niveau national, le Comité de mise en commun P10 a entrepris un plan stratégique global, reconnaissant qu'il y a des gains d'efficacité à atteindre dans plusieurs domaines. Grâce à ce travail, il est devenu clair que nous devons changer notre approche des discussions nationales. Au lieu d'essayer de gérer plusieurs gros fichiers en même temps, nous allons nous concentrer sur un enjeu majeur à la fois, trouver des solutions et progresser avant de passer au fichier suivant.



Le Programme de croissance du marché (PCM) est à ses dernières étapes d'achèvement et de lancement; la création de ce programme a pris plusieurs années et a pris beaucoup d'efforts pour le mener à terme, mais le résultat a rendu tout cela valable. Tout ce travail, qu'il prend place au niveau provincial, régional ou national, est fondamentale pour la durabilité à long terme de notre industrie laitière. En collaborant entre les provinces ainsi qu'avec nos partenaires nationaux, nous assurons que les producteurs laitiers canadiens demeurent forts, compétitifs et résilients face au changement. Ces efforts contribueront à assurer un avenir stable et prospère pour nos fermes, nos familles et les générations futures.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux membres de notre conseil, au personnel du PLNB et à la Commission des produits de ferme. Ensemble, nous avons bâti une équipe solide ici au Nouveau-Brunswick, dédiée à soutenir nos agriculteurs locaux et à faire avancer les intérêts de l'industrie laitière canadienne au niveau national. Merci pour votre engagement et votre collaboration. Je tiens à exprimer ma gratitude à Frances Freeze et aux 40 autres lauréats du prix Excellente qualité du lait. Merci pour vos efforts inlassables et félicitations pour cette reconnaissance bien méritée. Je vous souhaite à tous une année 2026 heureuse et prospère

Wietze Dykstra
Président

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT

GESTION DES IMPORTATIONS, PLANIFICATION DE LA PRODUCTION, ÉTABLISSEMENT DES PRIX

Un modèle de raison et d'équilibre

Le Canada a été fondé par la Loi sur l'Amérique du Nord britannique (BNA) de 1867 en tant qu'union fédérale de quatre provinces : Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick. La Loi sur la BNA a défini les juridictions fédérales et provinciales, accordant aux gouvernements provinciaux l'autorité sur la production et la commercialisation de biens et services à l'intérieur de leurs propres frontières, et attribuant au gouvernement fédéral la compétence sur le commerce interprovincial et international.

Le concept de gestion de l'offre exige soit une délégation, soit un partage de ces pouvoirs fédéraux et provinciaux par le biais d'accords entre plusieurs signataires. Ces signataires souscrivent actuellement à la gestion de l'offre par le biais du Plan national de commercialisation du lait de 1983 et du protocole d'entente, ainsi que par divers accords de mise en commun élaborés et signés depuis.

Au Nouveau-Brunswick, la compétence sur la production et la commercialisation du lait est établie en vertu de la Loi sur les produits naturels, qui délègue certains contrôles sur la production, la commercialisation, la promotion et la recherche à Producteur Laitier Nouveau-Brunswick (PLNB), tandis que d'autres responsabilités reviennent à la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick (la Commission). Le PLNB et la Commission sont tous deux signataires du plan national et des accords connexes. Avec le secteur de transformation du Nouveau-Brunswick, ces deux partis forment le Conseil de l'industrie laitière du Nouveau-Brunswick, qui sert de forum pour discuter des enjeux touchant le secteur laitier de la province.

La gestion de l'offre est un modèle de raison et d'équilibre qui offre aux consommateurs des produits sains et à des prix équitables et fonctionne sur trois piliers interdépendants : adapter la production aux besoins du marché, offrir aux producteurs un rendement équitable et gérer les importations.

Première Pilier: Gestion des importations

Le premier pilier dépend de la capacité du Canada à conclure des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux qui fournissent au secteur laitier un niveau prévisible d'importations de lait et de produits laitiers. Au cours des dernières années, l'accès au marché à l'industrie laitière canadienne a considérablement augmenté grâce à des accords tels que l'Accord économique et commercial global (AECG), l'Accord global et progressiste pour le partenariat transpacifique (CPTPP) et l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM).

En 2024-25, les producteurs laitiers canadiens ont continué de recevoir des paiements d'investissement pour compenser les pertes du marché résultant des concessions faites dans le cadre de l'ACEUM. Au cours de l'année laitière 2024-2025, le Canada a importé 26,3 millions de kilogrammes de matière grasse — soit une augmentation de 2,9% par rapport à l'année précédente. En 2024, le Canada a importé 1,661 milliard de dollars en produits laitiers et exporté 554,7 millions de dollars, ce qui a entraîné un déficit commercial de 1,107 milliard de dollars, comparativement à 1 009 milliard en 2023.

Deuxième Pilier: Adapter la production à la demande

Le deuxième pilier est réalisé par des politiques provinciales de quotas qui guident les producteurs sur le volume de lait nécessaire pour répondre à la demande des consommateurs. Au printemps et à l'été 2025, nous avons constaté une augmentation significative de la demande pour le yogourt et le fromage frais, ce qui indique que la balance penchait davantage vers les solides non gras (SNG).

GESTION DE L'APPROVISIONNEMENT

La suite

Dans l'ensemble, le marché de matière grasse a augmenté de 3,28% au cours de l'année laitière 2024-25 par rapport à l'année laitière précédente. Avec plusieurs incitatifs à la production en place, la production en kilogrammes de graisse au beurre a suivi le rythme de cette croissance du marché, cependant, des composants laitiers exceptionnellement élevés ont fait que la production en litres n'a augmenté que la moitié de ce montant. Cela, combiné à la demande accrue pour des produits SNG plus élevés, a créé des défis pour faire correspondre l'offre à la demande dans la région P5, de nombreux transformateurs indiquant des pénuries tandis que les stocks de beurre continuaient de croître. Dans le cadre du P5, une évaluation a été effectuée de la politique de paiement des SNG, ce qui a entraîné une augmentation des dollars versés à un producteur pour sa production de SNG au début de 2025, avec l'annonce d'un nouvel ajustement prévu au début de 2026.

Les stocks de beurre en juillet 2025 ont atteint 41 063 tonnes, soit 3 643 tonnes de plus qu'en juillet 2024.

Troisième Pilier : Assurer des rendements équitables

Le troisième pilier vise à déterminer le niveau de rendement dont les producteurs ont besoin pour couvrir leur coût de production (CdP). Une étude nationale de la CdP portant sur plus de 220 fermes laitières est utilisée pour éclairer ce processus, les indices de Statistique Canada garantissant des données actuelles et exactes.

La formule nationale de tarification, qui a expiré le 1er février 2023, continue d'être appliquée alors que les discussions entre producteurs et transformateurs sur d'éventuelles mises à jour ont été retardées en raison d'autres priorités nationales. La formule utilise les variations annuelles du CdP et de l'Indice des prix à la consommation (IPC) pour ajuster les prix des différentes classes de lait chaque 1er février. À l'automne 2024, la Commission Canadienne du lait a annoncé une légère baisse de prix de -0,0237% en raison de la surindexation de la formule tarifaire de l'année précédente. À l'automne 2025, une augmentation des prix de 2,3255% a été annoncée. Le prix moyen payé aux producteurs du Nouveau-Brunswick durant l'année laitière 2024-25 était de 100,97 \$/hl, soit 3,4% de plus que la moyenne de 97,67 \$/hl l'année précédente.

Résumé

En résumé, les producteurs du Nouveau-Brunswick ont expédié 1,6% plus de litres et 3,2% plus de matière grasse aux transformateurs, ce qui a entraîné une augmentation des revenus totaux de 4,8% par rapport à l'année précédente

CONSUMPTION TOTALE	12-M SE TERMINANT JUILLET-25 VS 12-M SE TERMINANT JUILLET-24	
Lait de Consommation	0,3%	
Crème de consommation	1,5%	
Fromage	0,6%	
Yogourt	7,3%	
Crème glacée	6,9%	
Beurre	5,1%	

GOUVERNANCE

Les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick élisent neuf de leurs pairs pour siéger à titre d'administrateurs. Le conseil d'administration est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques dont l'objectif est la réalisation de sa mission, c'est-à-dire représenter les intérêts des producteurs et créer un environnement propice pour l'exploitation de fermes laitières viables qui produisent du lait de qualité en vertu d'un système de gestion de l'offre.

Le conseil d'administration du PLNB a tenu 5 réunions en personne et 6 réunions virtuelles ainsi que divers votes par courriel au cours de l'année écoulée pour contrôler et réglementer la commercialisation et la production du lait, pour promouvoir la commercialisation, la production et la consommation du lait et pour réaliser des activités de recherche sur le lait.



John Schuttenbeld Fredericton, **Mike Bouma** Nord-Est, **Robert Speer** CPFNB,
Wietze Dykstra Président, **Gilbert Matheson** 1er vice, **George Wesselius** Moncton,
Becky Perry 2ième vice, **Paul Gaunce** Itinérant, **Denis Cyr** Nord-Ouest,
John Best Woodstock (de gauche à droite)

GOUVERNANCE

La suite

Le conseil d'administration utilise la collectivité, l'équité, la qualité et la durabilité pour le guider dans l'élaboration de politiques. Ils consultent également les producteurs dans le cadre de réunions locales au printemps et à l'automne et de la réunion annuelle où les producteurs ont l'occasion d'apporter des recommandations au conseil d'administration par l'entremise des résolutions.

À l'automne 2024, le PLNB a tenu une élection pour 3 postes au conseil. Gilbert Matheson a été acclamé pour un troisième mandat en tant que directeur itinérant. John Schuttenbeld a été acclamé pour un troisième mandat comme directeur de la région de Fredericton et John Best a été acclamé pour un deuxième mandat comme directeur de la région de Woodstock. Ces personnes ont commencé leur mandat en décembre 2024 à la suite de l'assemblée annuelle générale du PLNB.

Le conseil d'administration choisit son président, son 1er vice-président et son 2ième vice-président chaque année après l'assemblée annuelle. Wietze Dykstra a été choisie pour représenter le PLNB en tant que président pour un troisième mandat, Gilbert Matheson en tant que 1er vice et Becky Perry en tant que 2ième vice. Les directeurs se sont ensuite vu confier divers rôles et ont été nommés représentants du PLNB au sein des comités provinciaux, régionaux et nationaux. Robert Speer est le représentant des producteurs laitiers de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick et participe aux réunions du conseil du PLNB à titre d'observateur.

Les membres du conseil d'administration ont participé à des comités régionaux et nationaux où ils ont collectivement consacré 394 jours de réunion à la création de politiques équitables pour tous les producteurs et à la recherche de gains d'efficacité opérationnelle lorsque cela est possible.

COMITÉ	REPRÉSENTANTS
Conseil des PLC	Gilbert
Délégués au PLC	Wietze, Gilbert
CCGAL, OS de P5, Présidents P5	Wietze, Gilbert, Becky
Comité quota du P5	John B, Becky
Comité d'exécutif des maritimes	Wietze, Gilbert, Becky
Conseil de L'industrie	Paul, George, Wietze, Mike (alt)
Lait 2020	Wietze, Paul, George (alt)
Promotion	Becky, John S, John B, Denis Cyr
Qualité P5	John B
Program Debutant N-B	Mike, Paul, Frances Freeze, Jerry Bos
proAction/Qualité /P5	John S
Mesures d'urgence N-B	John S
Comité d'Audit	Denis, Wietze, George, Mike
Bourses	Paul, Denis
Alliance Agricole—Groupe de commodités	Mike
Agence du bétail	John S.
Lait Ecole	Becky, Denis

GOUVERNANCE

La suite

INITIATIVES NOTABLES

- A poursuivi la collaboration avec les autres provinces maritimes et mis en place une méthodologie harmonisée pour la bourse de crédits, éliminant la limite de zéro et permettant aux producteurs de décider de manière indépendante s'ils souhaitent acheter ou vendre sur leurs crédits.
- A collaboré avec les partenaires du P10 pour poursuivre les travaux sur les différents volets du Programme de croissance du marché, a lancé le volet de valorisation du surplus laitier et annoncé le lancement du programme de croissance de marché dans le but d'examiner d'évaluer les projets soumis au programme au début de 2026.
- Nous avons travaillé avec nos partenaires P5 pour finaliser la révision de la politique de quotas P5 sur 5 ans.
- Approbation pour vendre le bâtiment du PLNB à la Sussex Christian School et obtenir un bail d'espace d'office.
- A collaboré avec les provinces maritimes pour soutenir le programme proAction en approuvant un budget pour un plan d'éducation et de soutien à l'échelle maritime afin de s'assurer que les producteurs disposent de la formation et des ressources nécessaires pour mieux gérer le programme proAction.
- Éxaminé plusieurs arrêtés du PLNB pour s'assurer qu'ils sont à jour et reflètent ce que les producteurs d'aujourd'hui ont de besoin et apporté les modifications nécessaires au cours de l'année.



MESSAGE

DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Cette dernière année a été marquée par des progrès significatifs et des changements constants pour les PLNB. Elle nous a mis au défi de nous adapter, de travailler plus étroitement avec nos partenaires et de moderniser nos services aux producteurs — toujours avec l'objectif de le faire de manière responsable et transparente.

Renforcement de notre organisation : Notre Conseil et notre personnel ont consacré une grande partie de l'année à améliorer la façon dont les PLNB fonctionnent et se gouvernent. Presque tous les principaux arrêtés du Conseil — y compris ceux sur les transferts de quota quotidien, la bourse des crédits, la mise en commun du lait, l'allocation du lait et le Fonds d'indemnisation, ont été révisés ou mis à jour. Ces changements harmonisent notre cadre avec les normes maritimes et nationales et renforcent la reddition de comptes des PLNB. Nous avons également approuvé des statuts mis à jour ainsi qu'un nouveau Code de conduite des administrateurs afin d'assurer des pratiques de gouvernance claires et équitables. L'achèvement de notre Plan stratégique 2024–2029, l'automne dernier, nous a fourni un guide d'action à long terme. Il met l'accent sur la collaboration, l'excellence opérationnelle et l'engagement des producteurs — trois objectifs vers lesquels nous continuons de travailler chaque jour.

Collaboration dans les Maritimes : Nos relations avec les DFNS et les DFPEI se sont renforcées. Ensemble, nous avons fait progresser un cadre commun d'allocation aux usines basé sur les projections de dix ans de la CCL, ce qui contribue à assurer une allocation équitable et efficace du lait dans notre région. Par l'intermédiaire du Comité exécutif des Maritimes, nous avons identifié de nouvelles possibilités de partage des coûts et entrepris le développement de services communs en informatique et en gestion. Ces initiatives nous rendent plus efficaces tout en permettant à chaque office de demeurer fidèle à ses propres producteurs.

À l'échelle nationale, le PLNB a continué d'être une voix active dans les discussions du P10, du CCGAL et du PLC, veillant à ce que la perspective du Nouveau-Brunswick soit représentée dans les dossiers nationaux clés tels que la politique du quota, l'accès aux marchés et la durabilité.

Opérations et saine gestion financière : Sur le plan opérationnel, les PLNB ont géré plusieurs transitions majeures. La vente de notre ancien édifice a été finalisée et de nouveaux bureaux ont été acquis au 33 Rosemont à Sussex. Bien qu'un examen environnemental ait brièvement retardé la vente, nous avons négocié des conditions qui protégeaient les intérêts du PLNB. Les nouveaux locaux seront plus flexibles et plus rentables pour les années à venir.



Sur le plan financier, nous avons fait progresser la prochaine phase du Système de paiement du lait grâce au financement de l'APECA, qui liera éventuellement les paiements aux transporteurs, le suivi par codes-barres et la comptabilité. Notre budget 2025–2026, approuvé en juillet, maintient stables les cotisations des producteurs tout en soutenant les investissements dans la modernisation et les services. Une révision complète du Régime d'assurance collective a également été amorcée afin d'assurer une couverture compétitive.

Engagement et communauté : Nos réunions printanières avec les producteurs ont connu une participation record, reflétant un engagement solide de leur part. Nous avons également continué à soutenir les 4-H, les bourses d'études et le Programme de lait scolaire — des façons concrètes d'investir dans l'avenir de notre industrie. Le travail en matière de politiques s'est poursuivi sur des dossiers tels que le traitement du quota pour les nouveaux entrants, l'admissibilité au programme de catastrophe et les analyses Profilab au-delà du financement de Lait 2020.

Regard vers l'avenir : Je suis profondément reconnaissant envers nos producteurs, notre Conseil et notre personnel pour leur professionnalisme et leur esprit d'équipe. Ensemble, nous avons modernisé nos fondations, renforcé la collaboration régionale et positionné le PLNB pour relever les défis futurs avec confiance et humilité. L'année à venir sera consacrée àachever notre transition, à approfondir les partenariats dans les Maritimes et à continuer de servir les producteurs avec équité et diligence.

Steve Michaud
Directeur Général

OPÉRATIONS



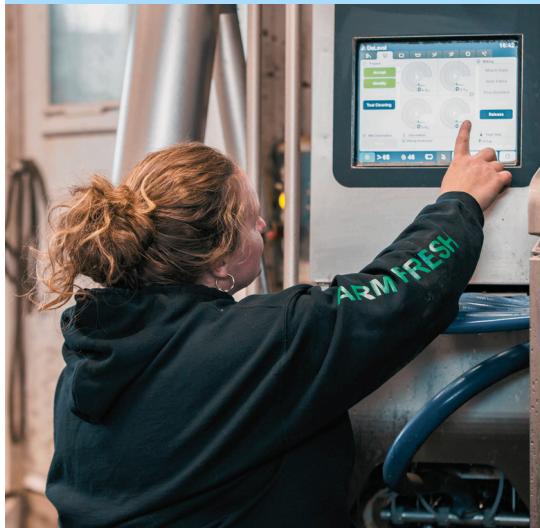
Luke Chase Services aux producteurs, **Veronica McEwen** Transports, **Sharon Beasley** Directrice des finances, **Delaney Lewis** Commis de bureau, **Katie Bleakney** Coordonnatrice promotion, **Ashley Baskin** Analyste des politiques, **Steve Michaud** Directeur général (gauche à droit)

Le directeur général dirige une équipe compétente et dévouée qui collabore dans des domaines opérationnels clés, incluant l'élaboration de politiques, le transport du lait, la logistique, l'administration des paiements aux producteurs, la promotion de l'industrie et l'engagement des parties prenantes, afin d'atteindre les objectifs opérationnels du DFNB.

La capacité de l'équipe est renforcée par les services financiers externes fournis par le Centre des CFO, qui soutient les fonctions comptables et de rapports du PLNB et assure une coordination fluide et une supervision financière rigoureuse à travers toutes les activités opérationnelles.

Ensemble, ces efforts offrent des programmes et services efficaces et fiables qui soutiennent un secteur laitier fort et durable au Nouveau-Brunswick.

PRODUCTION DU LAIT



Les offices de commercialisation de l'Ontario à l'Île-du-Prince-Édouard ont nommé des administrateurs et du personnel resource de leurs organismes respectifs au comité du quota du P5. Ce comité est chargé d'examiner régulièrement si le niveau de quota et les incitatifs à la production accordés aux fermes laitières du P5 suffisent pour faire en sorte que le quota accordé permette de combler les besoins d'approvisionnement en lait de la part du marché canadien détenu par le P5. Les cinq offices de producteurs ont accepté la recommandation du comité du quota du P5 de modifier le quota quotidien accordé aux producteurs de la manière suivante :

- Annoncé 8 jours incitatifs pour l'automne 2024, qui ont ensuite augmenté à 10 jours.
- A mené la revue de la politique de quota P5 sur 5 ans et consulté des conseils et des producteurs sur les sujets des fusions, du plafond des quotas et des quotas non vendables. La politique des quotas n'a donné lieu à aucune recommandation de changements, mais certaines provinces continuent d'évaluer la politique des quotas au niveau provincial.
- Le Comité a également recommandé des modifications aux termes de référence du Comité du quota P5 aux présidents et DGs du P5.
- A émis une augmentation de quota de 1% au 1er septembre 2024.
- A émis une augmentation de 1% du quota au 1er décembre 2024
- A modifié la politique de paiement du SNG du P5 en haussant le prix des protéines du niveau 2 à 100% du prix mensuel 4a et celui du lactose du niveau 2 à 0,90 \$/kg à compter du 1er août 2025
- Nous avons annoncé 4 jours d'incitatifs pour l'automne 2025, qui ont ensuite augmenté à 6 puis à 11.

PRODUCTION DU LAIT

La suite

PRODUCTION	P5 2023-24	P5 2024-25	NB 2023-24	NB 2024-25	% Variation au N.-B.
Production quotidienne	840 423	861 480	19 293	19 957	3,4 %
Quota quotidien	851 999	866 748	19 331	19 937	3,1%
Taux de remplissage	98,6%	99,4%	99,8%	102,9%	3,1%
Jours incitatifs	6	11	6	11	
Taux de remplissage	49,8%	36,6%	53,9%	44,9%	
Crédits au 31 juillet	-2,3	-0,9	-1,9	1,9	+2

Le tableau précédent présente un résumé des renseignements sur la production du P5 et du N.-B. des 2 dernières années.

La politique de quota P5 exige que les provinces offrant des programmes de location de quota ou de bourses de crédits de réduire leurs émissions de quota quotidien à leurs producteurs par 0,5%. Cet ajustement s'applique à DFNS, à DFPEI et au PLNB.

Le PLNB offre aux producteurs un mécanisme de bourse de crédits mensuelle qui fonctionne selon les principes suivants :

- un producteur avec une position de crédit en sous de 0 jours peut vendre le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui hausserais sa position sans dépasser 0 jours.
- un producteur avec une position de crédit en sus de 0 jours peut acheter le moindre de 8 fois son quota quotidien ou la quantité de crédit qui abaisserais sa position sans dépasser 0 jours.
- En mai 2025, le PLNB a adopté le mécanisme harmonisé des bourses de crédits maritimes et a enlevé la restriction de la limite « 0 » imposée aux acheteurs et aux vendeurs.
- 70 producteurs ont vendu 235 640 kilogrammes de leurs crédits de sous-production accumulés à 70 producteurs qui ont utilisé ces crédits pour réduire leurs crédits de surproduction accumulés.
- Les crédits étaient échangés entre 2,76 \$ et 20,00 \$ par kg de matière grasse, pour une moyenne de 10,74 \$ par année.

QUOTA

TRANSFERT DE QUOTAS, NOMBRE DE FERMES



TRANSFERT DE QUOTAS

Le PLNB met à la disposition des producteurs un mécanisme de bourse de quota mensuelle à laquelle ils peuvent échanger du quota quotidien entre eux.

- Le prix plafond à la bourse est de 24 000 \$.
- 14 kilos ont été échangés entre les producteurs à la bourse à un prix moyen de 24 000 \$ le kilo de quota quotidien.
- 11 producteurs ont vendu le montant ci-dessus et 61 ont acheté le même montant à la bourse. Aucune fermes ont vendu la totalité de leur quota à la bourse.
- 7 fermes ont reçu l'approbation du PLNB et de la Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick pour renommer, déplacer ou transférer leur ferme conformément à l'arrêté de transfert de quota quotidien du PLNB.

NOMBRE DE FERMES

Au 31 juillet 2024, 162 fermes laitières détenaient 19 335 kg de quota quotidien, soit 0,6 % de plus que la même période de l'année précédente.

- Parmi ceux-ci se trouvaient 9 producteurs débutants détenant 109,41 kg de quota prêté, dont 105,31 ont été prêtés par le P5
- Le PLNB n'a reçu aucune demande pour le programme des producteurs débutants P5 en janvier 2024.

Au 31 juillet 2025, 162 fermes laitières détenaient 19 725 kg de quota quotidien, soit 2,02 % de plus que la même période de l'année précédente.

- Parmi ceux-ci se trouvaient 8 producteurs débutants avec 111,71 kg de quota prêté, dont 100 kg ont été prêtés par le P5
- Le PLNB a reçu une candidature pour le programme de producteurs débutant P5 en janvier 2025.

ACHATS ET VENTES DE LAIT, ET SERVICES

203,07 MILLIONS DE LITRES DE LAIT **165,20 M DE LITRES DES FERMES LAITIÈRES DU N.-B.** **37,89 M DE LITRES DES PROVINCES DU P5** **0,28 M LITRES DE LITRES DU DFNL**

Le PLNB a vendu le lait susmentionné comme suit:
94,30 millions de litres aux laiteries du N.-B.
108,32 millions de litres au P5 via la PLQ et le DFO
0,02 millions de litres non marchandable

La quantité de lait acheminée au P5 est une obligation en vertu de l'entente du P5; c'est ce qu'on appelle l'obligation de déplacement de lait (ODL). Cette ODL a été établie pour faire en sorte que le partage des marchés entre les offices de producteurs provinciaux n'affecte pas les approvisionnements historiques aux usines de transformation provinciales. Le MMO ré-équilibre aussi la production entre les cinq provinces afin de s'assurer que le lait requis pour la croissance en yogourts, fromages fins et autres programmes conjoints d'expansion des marchés soit dirigé vers les provinces où ces produits sont transformés.

Le PLNB a perçu 166,5 millions de dollars des activités suivantes:

- 94,6 millions \$ des transformateurs du N.-B.
- 74,4 millions \$ de la mise en commun du P10/P5.

Le PLNB a retenu 2,46 M\$ des revenus susmentionnés pour financer diverses initiatives de développement des marchés et des programmes de gestion de certains composants laitiers non marchandable en raison de la capacité de transformation limitée. Certains de ces coûts sont partagés avec les autres provinces par l'entremise des mécanismes de mise en commun P10 et P5 et seraient partiellement compensés dans les 74,4M\$ provenant de la mise en commun du P10/P5.

Le PLNB a distribué 166,5 millions comme suit :

- 0,29 million \$ à DFNL
- 166,1 millions \$ aux fermes laitières du N.-B. qui leurs sont payé à des taux par kilogramme de matière grasse, de protéine et de lactose et autres solides que l'Office établi pour la production inter quota et pour les cibles de SNG.

Au cours de l'année 2024-25, les producteurs ont reçu en moyenne 100,97 \$/hl de lait ou 22,88 \$/kg de BF au cours de l'année laitière. Un litre moyen de lait produit au Nouveau-Brunswick contenait 4,4128 % de matière grasse, 3,3407 % de protéines et 5,8763 % de lactose.

Le prix moyen payé pour un KG de matière grasse était de 13,41 \$. Le prix moyen payé pour un KG de protéines et de lactose en deçà d'un ratio de matières grasses par rapport aux solides non gras de 2,0 était de 10,84 \$ et de 0,90 \$ respectivement. Les protéines et le lactose entre un rapport SNG/MG de 2,00 et 2,20 ont été versés à un taux de 2,22 \$/kg et de 0,66 \$/kg respectivement. Le SNG produit au dessus du seuil de 2,20 n'est pas payé.



ACHATS ET VENTES DE LAIT, ET SERVICES

La suite

FRAIS DE SERVICE DE MISE EN MARCHÉ

Le PLNB a déduit l'équivalent de 6,33 \$/hl des revenus des producteurs pour les services suivants :

Transport: Les producteurs ont versé 3,74 \$/hl pour le transport de leur lait de la ferme aux usines du P5. Le PLNB utilise la formule de transport du P5 pour compenser les transporteurs de lait en vrac pour les kilomètres parcourus, la main-d'œuvre, le carburant et autres coûts fixes et variables qui sont jugés nécessaires pour ramasser et livrer le lait aux différentes destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Le transport du lait du N.-B. aux différentes destinations a coûté 11.8 millions de dollars, soit 7,15 \$/hl dont 3,74 \$ provenait des producteurs du N.-B. et le reste, 3,41 \$/hl, de la mise en commun des coûts de transport au P5. Le tableau à la page suivante présente quelques statistiques générales sur les activités de transport de l'an dernier. Le PLNB et les transporteurs travaillent ensemble pour définir les trajets dans le but de déplacer le lait le plus efficacement possible vers les destinations à l'intérieur et à l'extérieur de la province en tenant compte des horaires de traite des producteurs et des horaires de livraisons des usines. Le PLNB a expédié une plus grande partie de son lait au Québec et à l'Ontario par rapport aux années précédentes. Cette augmentation s'explique principalement par le fait que la Nouvelle-Écosse a livré en cascade une plus grande partie de son lait au Nouveau-Brunswick. Cela a réduit le nombre total de kilomètres parcourus pour le lait quittant les Maritimes, réduisant ainsi les coûts de transport P5.

Promotion: Le prélèvement mensuel perçu équivalait 1,38 \$ l'hl. Les initiatives nationales de promotion des PLC ont utilisé 0,51 \$/hl, les initiatives de PLC-Maritime-NB ont utilisé 0,75 \$ et le Comité local de promotion du NB a utilisé 0,12 \$/hl pour les activités locales. Le solde de la réserve de promotion au 31 juillet 2024 est déclaré dans les états financiers vérifiés.

STATISTIQUES SUR LE TRANSPORT DU LAIT	EN PROVINCE	HORS N-B	TOTAL	P5
Litres Ramassés	57,04	108,17	165,2	7 229 012
Routes	1 992	3 839	5 831	240 967 *
Hrs/Route	8,8	19,22	15,67	
\$/route	\$717,38	\$2 705.82	\$2 026.52	\$1 122.90 *
\$/hl	\$2,51	\$9,60	\$7,15	\$3,74

* estimé en moyenne 30,000 charges de litres

Administration, laboratoire, recherche : Les 1,21 \$/hl restants ont été recueillis auprès des producteurs en fonction des solides totaux (ST) expédiés par chacun. Ces prélèvements ont servi à défrayer les coûts d'exploitation de l'Office et à fournir les autres services. Un compte rendu détaillé de ces dépenses est présenté dans les états financiers. Le prélèvement administratif était de 0,0786 \$/kg ST, soit 1,06 \$/hl. Le prélèvement pour la recherche était de 0,0016 \$/kg ST, soit 0,02 \$/hl. Ces prélèvements demeurent inchangés pour 2025-2026.

Le prélèvement de laboratoire était de 0,0085 \$/kg ST, soit 0,12 \$/hl, et il diminuera à 0,0080 \$/kg ST pour 2025-2026.



QUALITÉ DU LAIT

La Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick impose des pénalités aux producteurs qui ne répondent pas aux normes de qualité. Ces pénalités sont versées au fonds de pénalités de lait, que le PLNB utilise pour financer des programmes visant l'amélioration de la qualité du lait.

Au cours de l'année laitière 2024-25 le fonds est passé de 76 342 \$ à 92 709 \$. Les dépôts au fonds ont totalisé 57 150 \$, dont 54 067 \$ provenaient des pénalités perçues auprès de 20 producteurs, le solde provenant des revenus d'intérêts. Le PLNB a retiré 40 783 \$ du fonds pour financer les éléments suivants :

- 17 283 \$ en pénalités retournées à 4 producteurs dans le cadre du programme de regagner de pénalités;
- 5 000 \$ en financement proactif pour la qualité du lait;
- 18 500 \$ en prix de qualité.



Le tableau ci-dessous présente les moyennes des différents résultats d'analyses de qualité de lait au N.-B..

RÉSULTATS DE QUALITÉ	CCS	% NIVEAU	CBI	% NIVEAU
Moyennes 2024-25	191 996		40 000	
Niveau 1	0-75,000	7%	0-20,000	63%
Niveau 2	75,001-150K	33%	20,001-50K	25%
Niveau 3	150,001-250K	38%	50,001-75K	5%
Niveau 4	250,001-400k	19%	75,001-121K	3%
Inacceptable	400,001>	4%	121,001>	3%

PRIX DE LA QUALITÉ DU LAIT

Producteur de l'année

1. Frances Freeze- Meilleur CBI

- 2. Scott Robinson
- 3. Herb Cochran
- 4. Dykstra Farms Knowlesville Inc.
- 5. McCarthy Farms Ltd.- Meilleur SCC**
- 6. Everanne Farms Ltd.
- 7. Gerald Benson
- 8. Marco Boonstoppel
- 9. Donnelly Holsteins Ltd.
- 10. Hazelhill Farm Ltd.
- 11. Jeff Titus
- 12. Totton Holstein

- 13. Windybrook Holsteins
- 14. Cedar Springs Farm Inc.
- 15. Salisdairy Farm Ltd
- 16. Dana & Julie Sherwood
- 17. Forksview Farm Limited
- 18. Youngdale Dairy Farm Ltd.
- 19. Intervale Dairy Farm
- 20. Dutch Hoeve Dairy Farm
- 21. Walkerville Farms Ltd.
- 22. Ferme Dupéré & Fils Inc.
- 23. Kaye Farms Ltd.
- 24. LeBlanc, Willie & Sons Ltd.
- 25. Elmmur Holsteins Inc.
- 26. JayRon Farm Ltd.
- 27. Gillies, M. & Son Ltd
- 28. Constantine Farms Ltd.
- 29. Sugarhill Farms Ltd.
- 30. Bevo Farm Ltd.
- 31. Ashworth Farms Ltd.
- 32. Combination Holsteins Ltd.
- 33. Creekhome Farm
- 34. Wesselius Holstein Farms Ltd.
- 35. Christie Farms Ltd.
- 36. Scenichaven Farm Inc.
- 37. Waldow Farms Ltd.
- 38. Dunphy's Holsteins Ltd.
- 39. Ronald Trueman
- 40. Maria Hoeve Ltd.

RECONNAISSANCE POUR LAIT DE QUALITÉ

Pour être admissibles aux prix, les producteurs doivent respecter les critères suivants:

- Tous leurs tests de Cellules Somatique (CCS) en sous de 400 000;
- Une moyenne annuelle de CCS inférieur à 150 000;
- Tous les tests réglementaires du Compte de Bactéries Individuelles (CBI) doivent être inférieurs à 121 000/ml et la moyenne annuelle doit être de 40 000 ou moins;
- Aucun inhibiteurs, aucune eau ajoutée;
- Aucune pénalité pour la qualité du lait ou en lien avec le site de la ferme;
- Être inscrits au programme proAction et ne doivent pas avoir reçu de pénalité proAction au cours de la dernière année laitière.

Les fermes sont évaluées selon leur classement respectifs du CCS et le CBI.

- La ferme ayant le meilleur classement combiné reçoit le prix du producteur de l'année et 1 000\$;
- La ferme ayant le meilleur CCS reçoit 500 \$, tout comme celle ayant le meilleur CBI.

Cette année, toutes les fermes qui ont satisfait aux critères ont reçu 500 \$ ainsi qu'un certificats en reconnaissance de leurs efforts.

Les producteurs suivants ont satisfait à plusieurs reprises aux critères du lait d'excellente qualité depuis l'année laitière 2006/07.

RECONNAISSANCE - 5 ANS

- Creekhome Farm
- Gerald Benson
- Dana & Julie Sherwood
- Dutch Hoeve Dairy Farm

RECONNAISSANCE - 10 ANS

- Everanne Farms Ltd.
- McCarthy Farms Ltd.

RECONNAISSANCE MULTIPLE ANNÉES

- | | | |
|--------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|
| Scott Robinson (18) | Salisdairy Farm Ltd. (9) | Donnelly Holsteins Ltd. (7) |
| Ronald Trueman (17) | Gerald E. Goodine (8) | Christie Farms Ltd. (7) |
| Andrew and Robert M. Buttmer (14) | Hillmar Farms Ltd (8) | Roga Farm Ltd (6) |
| Youngdale Dairy Farm Ltd. (13) | Lawrence's Dairy Farm (8) | Walkerville Farms Ltd (6) |
| Les Fermes Laitières Poupe Ltée (12) | Ferme République Inc (8) | Forksview Farm Limited (6) |
| Brilman Farms Ltd. (11) | Frances Freeze (8) | Elmmur Holsteins Inc. (6) |
| Herb Cochran (11) | Windybrook Holsteins (8) | Ashworth Farms Ltd. (6) |
| Pascobac Holsteins (11) | Scenichaven Farm Inc. (7) | Inauen, Michael & Cordula (6) |
| Dykstra Farms Knowlesville Inc (9) | Dunphy's Holsteins Ltd. (7) | Dallingvale Jerseys Ltd.(5) |
| Kaye Farms Ltd (9) | Schutten Holsteins (7) | Perryhill Farm Inc. (5) |

PROMOTIONS



Cette année, les producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick ont continué de renforcer le soutien communautaire, l'éducation publique et le plaisir des produits laitiers à travers la province. Les comités locaux du lait ont dirigé les initiatives dans leurs régions, tandis que le comité de promotion — présidé par Becky Perry — s'est réuni trois fois pour établir les priorités, allouer les ressources et guider les efforts promotionnels à l'échelle provinciale.

En 2025, le PLNB a touché de nouveaux publics en s'associant au PLC dans le cadre d'une initiative Marketing auprès des milléniaux. Le PLNB assistait à des événements universitaires où les étudiants goûtaient à la pizza et au lait, des gobelets de charcuterie et d'autres produits laitiers lors de BBQ de bienvenue, d'événements sportifs nationaux et d'activités sur le campus. Ces efforts ont contribué à accroître la notoriété du logo *Lait de qualité*. Les événements d'automne comme la Balloon Fiesta et l'Exposition NB atteignent un grand nombre de familles NB. Wanda Schuttenbeld a offert une opportunité éducative au NB-EX, mettant en valeur l'excellent soin des vaches et la technologie agricole moderne grâce à des démonstrations de traite robotisée. Les élèves ont reçu du lait scolaire pour la première fois grâce au nouveau programme de commande de lait scolaire développé par le PLNB.

Au niveau provincial et local, les liens communautaires sont demeurés forts grâce à diverses initiatives. Les comités locaux du lait ont fait don de produits laitiers à des équipes sportives, des clubs 4-H et diverses organisations locales. Les visites guidées des fermes et la Journée de la ferme ouverte ont de nouveau accueilli des visiteurs à travers la province, mettant en lumière le soin et le dévouement des producteurs du Nouveau-Brunswick. Les comités régionaux soutenaient aussi les défilés de Noël et les parrainages d'équipes, gardant la production laitière visible dans les communautés tout au long de l'année.

L'éducation et la sensibilisation ont été renforcées par Moonique, la nouvelle statue interactive de la vache laitière du PLNB. L'étudiante d'été Breanne Wesselius a coordonné une saison complète d'événements, tandis que MaryAnn Drummond a dirigé les voyages de Moonique — assistant à 19 événements sur 35 jours et offrant des présentations interactives et des anecdotes pour partager des connaissances sur les pratiques agricoles modernes.

Le PLNB a également maintenu des initiatives de soutien continues, incluant des dons mensuels aux banques alimentaires qui offrent aux familles un accès à des produits laitiers nutritifs toute l'année. Le calendrier annuel du lait est demeuré un favori saisonnier, offrant des recettes et mettant en valeur la polyvalence des produits laitiers dans les repas quotidiens.

Nous adressons nos sincères remerciements au Comité de promotion pour leur leadership et leur dévouement : Andrea Beyer, Barry Basque, Bethany Dykstra, Carol Versteeg Levac, Denis Cyr, Dennis Habold, Deslie Kalverboer, Frank Vanderlaan, Janet Walker, Jens van der Heidi, Jerry Bos, John Best, John Riordon, John Schuttenbeld, Marcel Daigle, Nick Graham, Russell Kaye.



PROACTION

Pourquoi proAction? C'est une question qu'on entend souvent! Le programme proAction® a été créé par le Producteur laitier du Canada (PLC) pour bâtir et maintenir la confiance des consommateurs en démontrant et en garantissant que le lait canadien est produit selon des normes rigoureuses, transparentes et uniformes à l'échelle nationale. Des producteurs actifs, les experts de l'industrie et le personnel provincial siègent à tous les comités des modules et des représentants des conseils provinciaux participent au comité national proAction. Vos coordonnatrices provinciales de proAction, Jennifer Dillman et Natasha McKillop, veillent également à ce que les préoccupations des producteurs et la réalité des fermes soient bien reflétées dans les discussions aux deux niveaux. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a reconnu que le module sur la salubrité alimentaire répond aux critères de salubrité alimentaire basés sur le point critique de contrôle de l'analyse des risques (HACCP), faisant de proAction le seul programme d'assurance qualité reconnu dans le secteur laitier au Canada. De plus, de nombreux autres pays et acheteurs alimentaires à l'échelle mondiale exigent des programmes de sécurité alimentaire certifiés HACCP, faisant de proAction une norme reconnue et crédible à l'échelle mondiale.

Le programme proAction vise une amélioration continue, et l'année écoulée en a été une excellente démonstration. En tant que coordonnatrices, nous nous sommes installés dans nos rôles et avons été actives pour soutenir vos efforts dans la mise en œuvre de programme.

À partir de vos réponses au sondage ProAction de l'Atlantique, nous avons élaboré le Plan d'éducation et de soutien destiné aux producteurs. Ce plan se met l'accent sur trois thèmes principaux : la réduction des mesures correctives (RAC) liées aux dossiers de routine, les bien-être animal et le renforcement des partenariats avec au sein de l'industrie. Le déploiement du plan a déjà commencé, mais vous recevrez davantage d'information au cours des prochains mois. La composante de soutien du plan vise précisément à accompagner les producteurs qui peuvent rencontrer des difficultés en matière de bien-être animal ou d'intégration du programme proAction dans leurs opérations quotidiennes. Elle adopte une approche collaborative avec les producteurs et leurs conseillers professionnels déjà sur la ferme. Nous sommes enthousiastes pour la suite!

Le Code national de pratiques laitières pour les soins et la manipulation des bovins laitiers (2023) est maintenant en vigueur et les producteurs verront les exigences du programme ProAction mises à jour à compter du 1er avril 2027. L'information sur les nouvelles exigences et les nouvelles exigences seront diffusées à l'été 2026. Des séances de formation spécifiques - en personne et virtuelles - auront lieu à l'automne et à l'hiver 2026. Les principales mises à jour du nouveau Code portent notamment sur : l'hébergement et la gestion des veaux, les exigences en matière de contrôle de la douleur, les normes de bien-être et de la manipulation, la tenue de registres et la formation du personnel. Soutenir les producteurs dans la mise en œuvre de ces changements demeure notre priorité. Nous travaillons activement avec les professionnels du secteur (fournisseurs de services, chercheurs, vétérinaires) aux niveaux provincial, régional et national afin de vous disposiez des connaissances et du soutien nécessaires pour réaliser les ajustements requis. A l'échelle nationale, l'équipe proAction s'engage à simplifier la charge de travail exigée sur les fermes pour répondre aux exigences du programme. Le programme proAction demeure une pierre angulaire de l'industrie laitière canadienne, reflétant notre engagement collectif à produire du lait de haute qualité, durable et axé sur le bien-être animal. Il continue d'être largement reconnu par les consommateurs et les intervenants de l'industrie, renforçant la solide réputation des produits laitiers canadiens.



BOURSES D'ÉTUDES



BOURSE PLNB

Hailey Cail

a été attribuée à Hailey Cail de Jardineville, NB, qui est inscrite au programme de technologie vétérinaire au Olds College of Agriculture and Technology.



BOURSE COMMÉMORATIVE DU PLNB

Cody Steeves

La bourse commémorative du PLNB de 1000 \$ a été décernée à Cody Steeves de Elgin, NB, qui obtient un baccalauréat ès sciences dans le cadre du programme de sciences bio-vétérinaires de l'Université Dalhousie.



BOURSE COMMÉMORATIVE G. B. WHALEN

Marika Wesselius

La bourse commémorative G. B. Whalen de 1000 \$ a été décernée à Marika Wesselius de Searsville, NB, qui est inscrite au programme de doctorat en médecine vétérinaire du Collège vétérinaire de l'Atlantique, par l'entremise de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard.

FÉLICITATIONS AUX LAURÉATS DES BOURSE D'ÉTUDES!

PRODUCTEURS LAITIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

États financiers
L'année clos le 31 juillet 2025

PRODUCTEURS LAITIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Index des états financiers

Exercice clos le 31 juillet 2025

	Page
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	Pages 1 à 2
ÉTATS FINANCIERS	
État des recettes et des dépenses	Page 3
État de l'évolution des actifs nets	Page 4
État de la situation financière	Page 5
État des flux de trésorerie	Page 6
Notes complémentaires aux états financiers	Pages 7 à 17
État des recettes et des dépenses – Fonds affectés à l'interne (Annexe 1)	Page 18
État des recettes et des dépenses – Fonds général (Annexe 2)	Pages 19 à 20

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

L'opinion

Nous avons audité les états financiers des Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (l'« Organisation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 juillet 2025, ainsi que les états des recettes et dépenses, de l'évolution des actifs nets, des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice terminé à cette date, de même que les notes complémentaires comprenant un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'organisation au 31 juillet 2025, ainsi que les résultats de ses activités et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (OSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur ». Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie applicables au Canada et nous avons rempli nos autres obligations déontologiques. Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour étayer notre opinion.

Point à signaler

Nous attirons l'attention sur la note 3 des présents états financiers, qui indique que l'organisation a adopté la méthode comptable applicable aux ententes d'informatique en nuage conformément à la directive comptable AcG-20. Notre opinion n'est pas modifiée à cet égard.

Responsabilités de la direction et des personnes chargées de la gouvernance

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCASBL, ainsi que du contrôle interne jugé nécessaire pour produire des états financiers exempts d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraude ou d'erreurs. Lors de la préparation, la direction doit évaluer la capacité de l'organisation à poursuivre son exploitation, divulguer le cas échéant les incertitudes liées à la continuité de l'exploitation, et utiliser le principe de continuité sauf intention de liquider ou de cesser les activités. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus d'information financière.

Responsabilités de l'auditeur relativement à l'audit des états financiers

Nos objectifs consistent à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraude ou d'erreur, et à émettre un rapport de l'auditeur comportant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais elle ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément aux normes canadiennes détectera toujours une anomalie significative lorsqu'elle existe.

(suite → page 2)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Une anomalie peut résulter d'une fraude ou d'une erreur et est considérée significative lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elle influence les décisions économiques des utilisateurs fondées sur ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme tout au long de la mission. Nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, que ce soit par fraude ou erreur; concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques; recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion;
- obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, sans toutefois exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle;
- évaluons la pertinence des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction;
- tirons des conclusions quant à l'utilisation du principe de continuité d'exploitation et, le cas échéant, à l'existence d'incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisation à poursuivre ses activités. Si nous concluons qu'une incertitude importante existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport d'auditeur sur les divulgations connexes dans les états financiers ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont basées sur les preuves d'audit obtenues jusqu'à la date de notre rapport d'auditeur. Cependant, des événements ou conditions futurs pourraient amener l'organisation à cesser de fonctionner.
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes.
- évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les divulgations, et si ces états représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à assurer une présentation équitable.

Nous communiquons avec les personnes chargées de la gouvernance à propos, notamment, de l'étendue et du calendrier prévus de l'audit ainsi que des constatations importantes, dont toute faiblesse significative du contrôle interne relevée durant notre audit.

Ascend LLP
Comptables professionnels agréés
Sussex (Nouveau-Brunswick)
Le 27 octobre 2025



PRODUCTEURS LAITIERS DU NOUVEAU-BRUNSWICK**État des recettes et des dépenses****Exercice clos le 31 juillet 2025**

	2025 \$	2024 \$
RECETTES		
Établissement des prix du lait (<i>Annexe 1</i>)	180 697 971	173 093 398
Général (<i>Annexe 2</i>)	2 169 014	1 890 168
Échange de quota (<i>Annexe 1</i>)	336 000	3 435 900
Indemnité (<i>Annexe 1</i>)	333 705	221 115
Pénalités sur qualité du lait (<i>Annexe 1</i>)	57 150	34 785
	183 593 840	178 675 366
DÉPENSES		
Établissement des prix du lait (<i>Annexe 1</i>)	180 697 971	173 093 398
Général (<i>Annexe 2</i>)	2 210 157	1 925 798
Échange de quota (<i>Annexe 1</i>)	336 000	3 435 900
Pénalités sur la qualité du lait (<i>Annexe 1</i>)	37 780	59 836
	183 281 908	178 514 932
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	311 932	160 434

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

État de l'évolution des actifs nets

Exercice clos le 31 juillet 2025

	Fonds général (Note 2) \$	Fonds d'indemnisation (Note 2) \$	Fonds de pénalités sur qualité (Note 2) \$	2025 \$	2024 \$
ACTIFS NETS—DÉBUT DE L'EXERCICE	432 730	2 661 980	67 913	3 162 623	3 002 189
Excédant de recettes sur dépenses	(41 143)	333 705	19 370	311 932	160 434
ACTIFS NET-CLÔTURE	391 587	2 995 685	87 283	3 474 555	3 162 623

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

État de la situation financière

au 31 juillet 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
COURT TERME		
Comptes débiteurs (<i>Note 5</i>)	12 092 518	11 669 426
Frais payés d'avance	41 619	45 403
Inventaire	8 651	25 739
	12 142 788	11 740 568
ENCAISSE ET TITRES NÉGOCIABLES AFFECTÉE (<i>Note 6</i>)	3 082 968	2 729 893
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (<i>Note 7</i>)	748 804	356 458
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (<i>Note 8</i>)	177 453	163 425
	16 152 013	14 990 344
PASSIF ET ACTIF NET		
COURT TERME		
Emprunt d'exploitation sur demande (<i>Note 9</i>)	3 097 439	3 001 580
Comptes fournisseurs et charges à payer (<i>Note 10</i>)	1 912 525	1 684 880
Charges payables aux producteurs (<i>Note 11</i>)	7 170 048	6 915 397
	12 180 012	11 601 857
CONTRIBUTIONS AUX IMMOBILISATIONS		
REPORTÉS (<i>Note 12</i>)	497 446	225 864
	12 677 458	11 827 721
ACTIF NET (<i>Note 2</i>)		
Général	391 587	432 730
Fond d'indemnité	2 995 685	2 661 980
Fond de pénalité sur la qualité du lait	87 283	67 913
	3 474 555	3 162 623
	16 152 013	14 990 344
ENGAGEMENTS LOCATION (<i>Note 13</i>)		
ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS (<i>Note 15</i>)		
DE LA PART DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		
_____ Administrateur		
_____ Administrateur		

(Les signatures sont apposées uniquement sur la version anglaise.)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 juillet 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des recettes sur les dépenses	311 932	160 434
Article n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement d'immobilisations corporelles (<i>Annexe 2</i>)	15 471	18 211
Amortissement d'immobilisations incorporelles (<i>Annexe 2</i>)	24 223	
Gains non-réalisées sur titres négociables (<i>Annexe 1</i>)	(249 703)	(150 564)
Intérêts des titres négociables	(42 618)	(34 043)
	<hr/>	<hr/>
	59 305	(5 962)
 Variation au fonds de roulement liés à l'exploitation :		
Comptes débiteurs	(423 092)	(1 026 154)
Charges payées d'avance	3 784	(32 849)
Inventaire	17 088	(25 739)
Comptes fournisseurs et charges à payer	227 645	(437 881)
Payable aux producteurs	254 651	363 269
	<hr/>	<hr/>
	80 076	(1 159 354)
Flux de trésorerie d'exploitation	<hr/>	<hr/>
	139 381	(1 165 316)
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(29 499)	(43 060)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(416 569)	(348 358)
Achat de titres négociables	(354 500)	(475 450)
Revenus de titres négociables	312 286	272 825
Changement de l'encaisse affectée	(18 540)	191 168
Contributions aux immobilisations reportés	271 582	225 864
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement	(235 240)	(177 011)
	<hr/>	<hr/>
 DIMINUTION AU FLUX DE TRÉSORERIE		
Trésorerie et équivalent de trésorerie —	(95 859)	(1 342 327)
début de l'exercice	<hr/>	<hr/>
	(3 001 580)	(1 659 253)
 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE —		
FIN DE L'EXERCICE	(3 097 439)	(3 001 580)
	<hr/>	<hr/>

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

1. Nature des opérations et statuts de dépassement

Les Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick (l'« Organisation ») est un organisation de réglementation créé en vertu de la Loi sur les produits naturels de la province du Nouveau-Brunswick. L'Organisation commercialise le lait produit dans la province du Nouveau-Brunswick et distribue des fonds aux producteurs. L'Organisation déclare l'utilisation du lait à la Commission canadienne du lait (« CCL ») qui distribue des fonds pour le lait et les produits laitiers dans le commerce interprovincial et le commerce international, conformément aux accords de mise en commun en vigueur entre les membres du pool. En tant qu'organisme de bienfaisance enregistré, l'Organisation est exonérée du paiement de l'impôt sur le revenu en vertu du paragraphe 149(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Les activités de l'Organisation sont notamment les suivantes :

- **Prix du lait**

L'Organisation a le pouvoir législatif d'acheter du lait des producteurs de lait du Nouveau-Brunswick et de vendre du lait aux transformateurs pour qu'il le transforme en produits laitiers. Les produits laitiers sont payés par les transformateurs aux prix prévus par la loi selon l'utilisation déclarée dans diverses catégories et comptabilisés comme recettes pour l'Organisation. L'Organisation verse des paiements aux producteurs pour le lait cru reçu et, à son tour, perçoit les paiements des transformateurs pour le lait acheté et utilisé dans la production.

L'Organisation, de concert avec d'autres signataires provinciaux, a conclu une entente avec d'autres provinces pour égaliser les prix du lait payés aux producteurs dans l'ensemble des provinces participantes. Pour assurer la fonction de péréquation, un montant est calculé et facturé à (à recevoir de) la CCL chaque mois. Afin de compléter la péréquation mensuelle, les provinces ont engagées les services de la CCL pour déterminer les montants facturée à ou (à recevoir de) chacune des provinces participants dans la mise en commun. La mise en commun mensuelle qui en résulte est à son tour facturée au ou (payable par) l'Organisation aux producteurs de lait de la province. Les coûts de transport du lait sont également égalisés. Les recettes provenant du transport du lait comprennent les montants perçus par l'Organisation au titre de la péréquation, tandis que les frais de transport du lait représentent les montants versés aux transporteurs pour la collecte et la distribution du lait et tout paiement de péréquation requis. Dans le cadre d'une entente de service avec les Producteurs laitiers du Canada (« PLC »), une redevance promotionnelle est perçue auprès des producteurs et versée aux PLC pour couvrir certains programmes et services promotionnels offerts par les PLC.

- **Échange de quotas**

La Loi sur les produits naturels et son règlement d'application confèrent à l'Organisation l'autorité et le mécanisme d'un échange de quotas. Le système de quotas est un moyen par lequel l'Organisation réglemente l'approvisionnement en lait des transformateurs par les producteurs. L'échange de quotas est un mécanisme qui permet aux producteurs individuels d'avoir la souplesse nécessaire pour augmenter ou diminuer leur part individuelle du marché provincial. Les offres de producteur d'acheter/vendre le quota (part de marché) sont reçues par l'Organisation et sont acceptées/rejetées sur l'échange mensuel de quotas conformément aux règlements et à la politique de l'Organisation.

- **Généralités**

Toutes les autres recettes et dépenses sont considérées comme faisant partie de ses opérations générales, tout excédent ou déficit qui en résulte constituant le solde accumulé

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

du fonds général. L'Organisation a une politique d'excédent qui stipule que tout excédent du fonds général supérieur à cinquante pour cent des dépenses budgétisées de l'année suivante peut, à la discrétion du conseil, être remboursé aux producteurs.

2. RÉSUMÉ DES CONVENTIONS COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (OSBL).

Comptabilité de fonds

Comptabilité de fonds

L'Organisation suit la méthode du report de la comptabilité par fonds. Les ressources à diverses fins sont classées à des fins de comptabilité et d'établissement de rapports dans le fonds établi en fonction de leur nature et de leur objet. L'Organisation comptabilise ses activités dans les fonds ci-après.

Fonds général

Le Fonds général comptabilise toutes les ressources sur lesquelles le Conseil d'administration a un contrôle discrétionnaire à utiliser pour mener à bien le fonctionnement quotidien de l'Organisation. Ce fonds constitue un actif net non restreint de l'Organisation.

Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation comptabilise toutes les liquidités restreintes et les titres négociables. Le Fonds d'indemnisation est utilisé pour indemniser les producteurs contre les pertes financières qu'ils ont subies en leur nom en ce qui concerne la commercialisation du lait cru. Ce fonds est un actif net à restriction interne de l'Organisation.

Fonds de réserve pour pénalités pour la qualité du lait

Le Fonds de réserve pour les pénalités pour la qualité du lait accumule des fonds provenant des pénalités imposées par la Commission des produits agricoles du Nouveau-Brunswick pour les infractions relatives à la qualité par les producteurs de lait. Des fonds sont versés dans le but de maintenir et d'améliorer le lait cru au Nouveau-Brunswick. Les programmes visant à maintenir et à améliorer la qualité du lait cru sont approuvés par la Commission des produits de fermes du Nouveau-Brunswick et administrés par l'Organisation. Ce fonds est un actif net à restriction interne de l'Organisation.

Politique sur les instruments financiers

Mesure des instruments financiers

L'Organisation mesure d'abord ses actifs et passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, par le montant des coûts de transaction directement imputables à l'instrument. Les montants dus à des parties liées et en provenance de ceux-ci sont évalués au montant d'échange, c'est-à-dire le montant convenu par les parties liées.

L'Organisation mesure par la suite ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût amorti, à l'exception des instruments dérivés et des titres de participation cotés sur un marché actif, qui sont ensuite évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le bénéfice net.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

Les actifs financiers évalués au coût amorti comprennent les comptes débiteurs et les espèces restreintes et certificats de placement garanti.

Les passifs financiers évalués au coût amorti comprennent l'emprunt d'exploitation sur demande, les comptes fournisseurs et les charges à payer ainsi que les charges à payer aux producteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur sont des titres négociables restreints.

Affaiblissement des facultés

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'Organisation détermine s'il y a des indications de dépréciation possible. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation et que l'Organisation détermine qu'un changement défavorable important s'est produit au cours de l'exercice dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une dépréciation est comptabilisée dans les recettes. Une perte de valeur précédemment reconnue peut être annulée. La valeur comptabilisée de l'actif financier ne peut être supérieure au montant qui aurait été déclaré à la date de l'annulation si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée précédemment. Le montant de l'annulation est comptabilisé dans le revenu.

Arrangements d'informatique en nuage

Au début d'un arrangement d'informatique en nuage avec un fournisseur, l'entité répartit la contrepartie de l'accord entre tous les éléments distincts importants selon leur prix de vente spécifique. Les dépenses relatives aux biens, à l'équipement et aux droits d'utilisation d'un actif tangible sont comptabilisées conformément aux méthodes comptables applicables à ces éléments.

Conformément à la Ligne directrice concernant la comptabilité (ACG-20) Comptabilité du client pour les arrangements d'informatique en nuage, l'entité a choisi de ne pas appliquer la solution de simplification. Elle détermine si l'élément logiciel de l'arrangement constitue un actif incorporel logiciel ou un service logiciel (tout élément logiciel qui ne satisfait pas à la définition et aux critères de reconnaissance d'un actif incorporel est traité comme un service logiciel).

Lorsque l'élément logiciel de l'arrangement ne constitue pas un actif incorporel, l'entité le traite comme un service logiciel et comptabilise les dépenses lorsqu'elles sont engagées. Les dépenses liées aux activités de mise en œuvre directement attribuables à la préparation du service logiciel à l'utilisation sont également comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Pour l'exercice, ces dépenses se sont élevées à 47 997 \$ (2024 – 35 865 \$) et sont incluses dans les dépenses générales de programmation informatique de bureau.

Lorsque l'élément logiciel de l'arrangement constitue un actif incorporel logiciel, l'entité le comptabilise comme un actif incorporel. Les dépenses liées aux activités de mise en œuvre directement attribuables à la préparation de cet actif pour son utilisation prévue sont capitalisées dans le coût de l'actif. Les actifs incorporels sont évalués au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, le cas échéant, et sont amortis selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée. Les dépenses de mise en œuvre qui ne sont pas directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

L'actif incorporel logiciel Système de traitement des paiements – Phase I est amorti sur une durée de vie utile estimée de 10 ans.

Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses qui influent sur le montant déclaré de l'actif et du passif, la divulgation des passifs éventuels à la date des états financiers et les montants déclarés des revenus et des charges au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et tous les ajustements nécessaires sont déclarés dans les revenus de la période au cours de laquelle ils sont connus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les éléments importants assujettis à des estimations et à des hypothèses sont les suivants :

- Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles; et
- Durée de vie utile estimative des immobilisation corporelles et incorporelles.

Constatation des revenus

Les revenus provenant du lait vendu aux transformateurs sont constatés lorsque le lait a été livré. Les recettes d'échange de quotas sont comptabilisées à titre de revenus dans la période où le quota est vendu. Les revenus de location sont constatés sur une base mensuelle au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Le montant à recevoir doit faire l'objet d'une estimation raisonnable et le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisation suit la méthode du report de comptabilisation des contributions. Les contributions affectées sont comptabilisées à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les contributions non affectées sont comptabilisées à titre de recettes lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et si le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les immobilisations reportées représentent des contributions à l'Organisation pour l'achat d'immobilisations incorporelles et d'immobilisations corporelles. Ces immobilisations reportées sont amorties aux revenus sur la même base que les immobilisations incorporelles et corporelles connexes sont amorties aux charges.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des dépôts auprès des banques et des chèques émis et en cours et les prêts d'exploitation à la demande et découverts bancaires dont les soldes fluctuent fréquemment, allant de positifs à découverts, sous trésorerie et équivalents de trésorerie.

Inventaire

L'inventaire des fournitures d'échantillons est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier arrivé, premier sorti.

Le montant de l'inventaire inclus dans les dépenses générales est de 17 088 \$ (2024 - 20 514 \$)

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou au coût réputé moins l'amortissement accumulé et sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement à la baisse aux taux suivants :

Bâtiments	5%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Équipement de traitement des données	30%

L'Organisation examine régulièrement ses immobilisations corporelles afin d'éliminer les articles périmés.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de l'exercice mais non disponible pour utilisation ne sont pas amorties tant qu'elles n'ont pas été mises en service.

L'amortissement est constaté à partir du mois où l'actif est disponible jusqu'à ce que l'actif soit aliéné ou qu'il soit abandonné.

Certains coûts liés à l'équipement de traitement des données en cours de développement sont capitalisés sur des immobilisations corporelles lorsqu'il est probable que ces coûts apporteront des avantages économiques futurs à l'Organisation et ne seront amortis que lorsque l'équipement sera prêt et disponible pour l'utilisation.

3. CHANGEMENT DE POLITIQUE COMPTABLE

Le 1er août 2024, l'Organisation a adopté la nouvelle ligne directrice comptable AcG-20, Comptabilité du client pour les arrangements d'informatique en nuage, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à une entente d'informatique en nuage par un client et sur la question de savoir s'il y a un actif intangible logiciel dans l'entente. Auparavant, lors de la mise en place de l'arrangement d'informatique en nuage, l'organisation attribue la considération de l'arrangement à tous les éléments séparables significatifs et détermine si l'élément logiciel répond à la définition d'un actif incorporel et aux critères comptables d'un actif incorporel. Lorsque l'élément logiciel de l'arrangement de l'informatique en nuage constitue un actif intangible logiciel, les dépenses liées aux activités de mise en œuvre directement attribuables à la préparation de l'actif incorporel pour son usage prévu continuent d'être capitalisées dans le coût de l'actif intangible logiciel, et lorsque l'élément logiciel de l'arrangement d'informatique en nuage ne constituait pas un actif intangible logiciel, l'Organisation a choisi de capitaliser les dépenses liées aux activités de mise en œuvre directement attribuables à la préparation du service logiciel pour son usage prévu et de les présenter comme un composant distinct dans le bilan avec une formulation à cet effet, et de les dépenser pendant la période prévue d'accès au service logiciel. Ces actifs sont classés comme actifs à long terme, sauf si la période prévue d'accès au service logiciel au moment de la création est dans l'année suivant la date du bilan. L'Organisation continue de reconnaître un paiement anticipé comme un actif lorsque les paiements pour des biens et services sont effectués à l'avance.

Ainsi, l'application de l'AcG-20 n'a eu aucun impact sur la valeur comptable des actifs intangibles logiciels de l'Organisation au 31 juillet 2024.

4. RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

L'Organisation est exposée à divers risques par le biais de ses instruments financiers et dispose d'un cadre global de gestion des risques pour surveiller, évaluer et gérer ces risques. L'analyse suivante fournit des renseignements sur l'exposition au risque et la concentration de l'Organisation au 31 juillet 2025:

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. L'Organisation est exposée au risque de crédit de ses clients. L'Organisation n'obtient pas de sûretés ou d'autres sûretés pour étayer les comptes débiteurs soumis au risque de crédit, mais elle atténue ce risque en ne traitant que de ce que la direction estime être des contreparties financièrement saines et, par conséquent, ne prévoit pas de pertes importantes en cas d'insécurité. L'Organisation est assujettie à la concentration des risques, car 98 % (98 % en 2024) de ses comptes débiteurs sont dus par 3 clients (2024 - 3), deux transformateurs de lait provinciaux et la Commission canadienne du lait (CCL). Après la fin de l'exercice, 100 % des trois comptes débiteurs des clients ont été recouvrés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation ne dispose pas de liquidités pour s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance. La direction supervise le risque de liquidité pour s'assurer que l'Organisation a accès à suffisamment de fonds facilement disponibles pour couvrir ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. L'Organisation gère le risque de liquidité en surveillant en permanence les flux de trésorerie quotidiens réels et les flux de trésorerie prévus à plus long terme et en surveillant les profils d'échéance des actifs et des passifs financiers. L'Organisation est exposée à ce risque principalement en ce qui concerne la réception de fonds de ses clients et d'autres sources connexes, prêt d'exploitation sur demande, les comptes fournisseurs et les charges à payer ainsi que les charges à payer aux producteurs.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix. L'Organisation est exposée au risque du taux d'intérêt et d'autre risque de prix.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit affectée négativement par une modification des taux d'intérêt. En s'efforçant de réduire au minimum les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, l'Organisation gère l'exposition par le biais de ses activités normales de fonctionnement et de financement. L'Organisation est exposée au risque d'intérêt principalement par le biais de ses facilités de crédit qui sont sujet aux taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces changements soient causés par des facteurs propres à l'instrument financier individuel ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'Organisation est exposée à d'autres risques de prix en investissant dans des titres négociables.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick**Notes aux états financiers****Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025**

Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'Organisation n'est pas exposée à d'importants risques de crédit, de change ou autres risques de prix découlant de ces instruments financiers.

5. DÉBITEURS

	2025 \$	2024 \$
Commission canadienne du lait	7 228 843	6 259 419
Recevables des clients	4 479 731	5 042 515
TVH recevable	383 944	367 492
	12 092 518	11 669 426

6. LIQUIDITÉS AFFECTÉES ET TITRES NÉGOCIABLES

Les liquidités affectées et les titres négociables sont les suivants :

	2025 \$	2024 \$
Fonds de réserve des pénalités pour qualité – encaisse	87 283	67 913
Fond d'indemnité – encaisse	76	906
Fond d'indemnité – certificats de dépôt garantis	1 502 229	1 289 931
Fond d'indemnité – placement en actions	1 493 380	1 371 143
	3 082 968	2 729 893

Les certificats de placement garanti rapportent des intérêts de 1,38 % à 5,08 %, avec des dates d'échéance allant de septembre 2025 à juillet 2030. La valeur de réalisation des certificats de placement garanti à la fin de l'exercice est de 1 411 500 \$ (1 228 000 \$ \$ en 2024).

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2025 \$	2024 \$
Système de traitement de la paye – phase I	484 465	356 458
Système de traitement de la paye – phase II	117 097	-
Programme lait-école	171 465	-
	773 027	356 458
	(24 223)	-
	748 804	356 458

L'amortissement n'a pas été reconnu pour l'année en cours dans le système de traitement des paiements - phase II (2024 - système de traitement des paiements - phase I) et dans le programme de lait-école, car ces systèmes n'étaient pas disponibles à la fin de l'année.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick**Notes aux états financiers****Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025****8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Coût	Amortissement cumulé	2025 Valeur net aux livres	2024 Valeur net aux livres
	\$	\$	\$	\$
Terrain	17 850	-	17 850	17 850
Immeuble	523 351	406 795	116 556	102 515
Ameublement et matériaux de bureau	5 999	900	5 099	-
Matériel informatique	43 060	8 612	34 448	43 060
Améliorations locatives	3 500	-	3 500	-
	593 760	416 307	177 453	163 425

Aucun amortissement n'a été enregistré au cours de l'année en cours pour les améliorations locatives (2024 – équipement de traitement de données) car il n'était pas disponible à l'utilisation.

9. EMPRUNT D'EXPLOITATION SUR DEMANDE

L'Organisation dispose d'un prêt d'exploitation sur demande non garantie auprès de la Banque de Montréal, avec une limite maximale autorisée de 5 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la banque moins 0,5 %. À la fin de l'exercice, 2 402 561 \$ (2 498 420 \$ en 2024) étaient disponibles.

La garantie sur l'emprunt d'exploitation sur demande de la Banque de Montréal est une convention de sûreté générale inscrite qui accorde à BMO une sûreté sur tous les biens personnels/mobiliers présents et après-acquis de l'emprunteur avec un premier rang pour les comptes débiteurs et les immobiliers tangibles dont la valeur comptable est de 12 269 971 \$ (2024 - 11 832 851 \$).

10. COMPTES FOURNISSEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Transport	1 126 521	1 012 924
Comptes-fournisseurs	487 532	380 807
Producteurs laitiers du Canada	201 440	205 585
Charges à payer	93 379	79 072
Déductions aux payes	3 653	6 492
	1 912 525	1 684 880

L'organisation possède une carte Mastercard BMO avec une limite maximale autorisée de 65 000 \$. À la fin de l'exercice, 24 761 \$ (2024 – 32 254 \$) étaient disponibles. La sécurité est dévoilée à la note 9. Le montant dû est inclus dans les comptes-fournisseurs.

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick**Notes aux états financiers****Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025****11. CHARGES À PAYER AUX PRODUCTEURS**

	2025	2024
	\$	\$
Payable aux producteurs	6 432 629	6 377 413
Surplus promotion	676 124	660 325
Surplus (déficit) transport et prix moyen	61 295	(122 341)
	7 170 048	6 915 397

12. CONTRIBUSIONS AUX IMMOBILISATIONS REPORTÉS

L'organisation a conclu une entente avec l'APECA pour une subvention pouvant atteindre un maximum de 334 250 \$ pour le développement de son système de traitement des paiements - phase I (Note 7) et de son équipement de traitement des données (Note 8). L'entente est assujettie à des clauses non financières, auxquelles l'Organisation respecte.

Les changements pour l'année dans le solde des cotisations différées rapportés dans le Fonds général sont les suivants :

	2025	2024
	\$	\$
Balance, début de l'exercice	225 864	225 864
Plus : contributions de l'APECA	108 132	-
	333 996	225 864
Moins : montants amortis au revenu	(19 929)	-
	314 067	225 864

L'organisation a conclu une entente avec l'APECA pour une subvention pouvant atteindre un maximum de 343 897 \$ pour le développement de son système de traitement des paiements – phase II (Note 7). L'entente est assujettie à des clauses non financières, auxquelles l'Organisation respecte.

La contribution en capital différée n'a pas été amortie sur les revenus puisque l'actif en capital incorporel associé n'était pas disponible à l'utilisation à la fin de l'exercice.

Les changements pour l'année dans le solde des cotisations différées rapportés dans le Fonds général sont les suivants :

Ajout de l'année en cours :

Contributions à l'APECA	32 653	-
-------------------------	---------------	---

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

Notes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

Au cours de l'année, l'Organisation a reçu le maximum de subventions du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick (EEDC) et des Producteurs laitiers du Canada pour le développement de son programme de lait scolaire (Note 7).

La contribution en capital différée n'a pas été amortie sur les revenus puisque l'actif en capital incorporel associé n'était pas disponible à l'utilisation à la fin de l'exercice.

Les changements pour l'année dans le solde des cotisations différées rapportés dans le Fonds général sont les suivants :

Ajouts de l'année en cours :	2025 \$	2024 \$
Contribution du ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches du Nouveau-Brunswick	45 150	-
Contribution du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance du Nouveau-Brunswick	45 150	-
Contribution du Producteurs laitiers du Canada	60 426	-
 Balance, fin de l'exercice	 150 726	 -
	 497 446	 225 864

13. ENGAGEMENTS DE LOCATION

L'Organisation a une location à long terme concernant ses locaux qui débute en septembre 2025 et expire en août 2030. Selon le bail, l'organisation doit payer 3 399 \$ plus la TVH par mois. Les paiements minimaux futurs de location à la fin de l'année sont les suivants :

2026	37 393
2027	40 792
2028	40 792
2029	40 792
2029	40 792
par la suite	3 399
	 203 960

14. PASSIFS ÉVENTUEL

Aux fins des états financiers ci-joints, les passifs éventuels ont été évalués par la direction.

Il n'y avait pas de passifs conditionnels qui auraient un impact significatif sur ces états financiers.

15. ÉVÉNEMENTS ULTÉRIEURS

Aux fins des états financiers joints, les événements ultérieurs ont été évalués par la direction.

Après la fin de l'année, l'organisation a vendu son terrain et son bâtiment situés au 29, chemin Milk Board, Roachville, NB, pour un montant de 675 000 \$. L'organisation a également conclu un contrat de bail pour des améliorations dans leurs bureaux loués d'un montant de 107 500 \$.

16. MONTANTS BUDGÉTAIRES

Les montants du budget 2025 divulgués à l'annexe 2 des états financiers sont présentés à titre informatif.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick
États des résultats des réserves—affecté à l'interne
Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

(Annexe 1)

	Prix du lait \$	Échange de quotas \$	Indemnité \$	Réserve de pénalités de qualité du lait \$
RECETTES				
Ventes de lait	166 586 582	-	-	-
Transport du lait	11 827 108	-	-	-
Publicité	2 284 281	-	-	-
Ventes de quotas	-	336 000	-	-
Gains non-réalisés sur les titres négociables	-	-	249 703	-
Revenus de placement	-	-	84 002	-
Pénalités prélevées	-	-	-	57 150
	180 697 971	336 000	333 705	57 150
DÉPENSES				
Achats de lait	166 586 582	-	-	-
Transport du lait	11 827 108	-	-	-
Publicité	2 284 281	-	-	-
Achats de quotas	-	336 000	-	-
Coûts des programmes	-	-	-	37 780
	180 697 971	336 000	-	37 780
EXCÉDENT DES RECETTES SUR LES DÉPENSES	-	-	333 705	19 370

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

État général des résultats

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

(Annexe 2)

	Budget (non vérifié)	Total 2025	Total 2024
	2025	\$	\$
RECETTES			
Prélèvement des producteurs	1 971 106	1 996 214	1 859 030
Services partagés	197 067	130 593	-
Amortissement d'immobilisations reportés	-	19 929	-
Revenu de location	31 800	18 973	16 791
Subvention et recouvrement de frais	500	8 815	2 562
Revenu d'intérêt	20 000	(5,510)	11 785
	2 220 473	2 169 014	1 890 168
DÉPENSES			
Dépenses du conseil			
Honoraires des administrateurs	229 423	226 568	242 378
Frais de déplacement	132 556	104 943	129 015
Assemblée annuelle	62 950	74 532	58 549
Avantages sociaux	55 298	61 432	56 504
Lait 2020	35 563	36 008	35 254
Autres réunions	13 000	10 405	9 267
Assurance indemnité pour administrateurs	12 000	11 756	13 581
	540 790	525 644	544 548
Honoraires et souscriptions			
Services contractuels	119 806	111 202	134 288
Audit externe	17 925	19 250	17 294
Audit interne	7 000	6 996	5 950
Souscriptions	12 375	12 116	8 450
Traduction	4 825	2 355	4 825
Comités locaux	3 000	3 000	6 000
Frais juridiques	12 000	5 206	2 744
	176 931	160 125	179 551
Frais de personnel			
Salaires	760 461	764 545	514 405
Avantages sociaux	150 842	147 582	105 837
Frais de déplacement	46 960	54 569	46 176
	958 263	966 696	666 418

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Producteurs laitiers du Nouveau-Brunswick

État général des résultats

Pour l'exercice clos le 31 juillet 2025

(Annexe 2)

Services en commun

Services de laboratoire	188 658	213 714	187 035
Programme d'étalonnage des réservoirs	40 000	66 181	105 552
Programme de qualité du lait	30 000	25 000	30 000
	258 658	304 895	322 587

Frais financiers

Amortissement des immobiliers intangibles	-	24 223	-
Amortissement des immobiliers tangibles	42 317	15 471	18 211
Intérêts et frais bancaires	2 000	1 456	2 413
	44 317	41 150	20 624

Immeuble

Électricité	14 612	12 332	13 232
Impôt foncier	12 700	13 178	11 747
Assurances	11 436	11 736	10 976
Frais d'entretien	35 000	20 094	11 329
Nettoyage	6 506	5 060	6 150
	80 254	62 400	53 434

Bureau

Programmation informatique	118 032	113 189	99 946
Téléphone	8 000	7 484	7 635
Fournitures de bureau	11 000	16 815	18 850
Dons et bourses d'études	9 000	8 081	7 663
Frais de poste	5 000	3 678	4 542
	151 032	149 247	138 636
	2 210 245	2 210 157	1 925 798
	10 228	(41 143)	(35,630)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

MERCI À NOS

COMMANDITAIRES

Commanditaires Argent:



Commanditaires Bronze :



Don de produits laitiers :



Partenaire de l'événement:



LAIT DE QUALITÉ.
SOINS DE CONFIANCE.
GOÛT EXCEPTIONNEL.

